

Bouqu'info

www.boultsursuipe.fr



n°141

Septembre
2016

Le mot du maire

Le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire et comme chaque année, il sonne le glas de la période estivale. Pour nos enfants et leurs familles, c'est un moment de retrouvailles après des vacances bien méritées.

Si pour nos enfants cela demeure une période de reprise, pour nous elle est la continuité du travail de nos projets. Pour effet, les appels d'offres des futurs bâtiments municipaux et le futur marché gourmand ont été lancés pendant cette période.

Ces travaux une fois terminés nous permettront non seulement d'avoir des locaux neufs, isolés, totalement aux normes, mais également de minimiser les dépenses de fonctionnement de la commune. Cette économie d'environ 15 000 € par an permettra d'amortir beaucoup plus rapidement ces bâtiments.

Cette politique d'investissement est en parfaite corrélation avec nos finances actuelles et elle le restera avec nos budgets futurs.

Il est dans tous les esprits que l'état n'aura de cesse de se désengager du financement des collectivités. Il est donc primordial de baisser de façon drastique les dépenses de fonctionnement de demain. Et c'est dans cette optique que ces travaux ont été pensés.

Laurent Combe

Les soirées foot ont réuni jusqu'à plus de 100 personnes à la salle des fêtes.



Agenda

29/30 août : séances de cinéma

2 septembre : Marché gourmand de 15h à 19h

17/18 septembre : Fête patronale

18 septembre : Après-midi jeux de société

24 septembre : Journée de l'environnement

2 octobre : Marché gourmand de 15h à 19h

7 octobre à 20h30 : Assemblée générale de l'association des parents d'élèves

État civil

Naissances

VIGNAUD Valentin Daniel Marc Patrick né le 12 mai
POULAIN Raphaël Didier René né le 18 mai
DESANLIS Lucas Xavier Jacques né le 7 juin
FATMI Antonin Lorenzo Louis né le 9 juin
BORTUZZO Elio né le 18 juin
SIMON Ayden Didier Michel René né le 21 juin
BOITEL Enola née le 25/06/2016
VOISELLE Léonie Aurélie née le 19 juillet
VOISELLE Mélina Dominique née le 19 juillet

Mariages

LADOUCE Pascal André et BEAUVAIS Annick Marie mariés le 25 juin 2016
PAULUS Romain et ALVES Amandine Maria Raymonde mariés le 2 juillet, une quête a été faite au profit de l'association « A la croisée des jeux »
PATIGNY Christian Laurent Yann et DUFOUR mariés Claire Rachel Chantal le 2 juillet
MATHYS Morgan Bruno et KUDLA Marion mariés le 30 juillet, une collecte a été faite pour les écoles

Informations pratiques

Location de jardins municipaux

La location des jardins communaux doit être renouvelée dès maintenant pour les retardataires au secrétariat de mairie.

Salle des fêtes

La commune loue la salle des fêtes aux tarifs suivants :

- 360 € pour les habitants de la commune
- 360 € pour les associations de la commune

dont la majorité des membres sont des professionnels

- 800 € pour les extérieurs
- 1000 € pour les prestataires de service

extérieurs et professionnels locaux

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 03 26 03 30 55.

Carrefour des associations

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 9 septembre de 16h à 19h dans les anciennes salles de classes pour le carrefour des associations. Cette année encore, plus d'une dizaine d'associations seront présentes afin de vous présenter leurs activités et de prendre vos adhésions et inscriptions.

Cinéma

La commune vous propose un peu de détente avant la rentrée des classes avec des séances de cinéma pour tous.

Lundi 29 août à 10h, à partir de 18 mois : « Le petit dinosaure »

Lundi 29 août à 15h30, à partir de 6 ans : « Le chat potté »

Lundi 29 août à 20h30, à partir de 12 ans : « Labyrinthe 2 »

Mardi 30 août à 20h30, à voir en famille : « Papa ou Maman »

VENEZ NOMBREUX, les séances sont gratuites.

Fête patronale

Cette année, la fête patronale des **17 et 18 septembre** aura pour thème, le Brésil et un beau programme, avec le samedi à 20h une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice en bleu, vert, jaune et le dimanche un groupe de percussions brésiliennes (Batucada) et des rondes de capoeira.

Surveillez votre boîte aux lettres, début septembre, vous recevrez le programme complet et détaillé.

Marché gourmand

Les artisans et commerçants du marché gourmand en collaboration avec le comité communal "Dymaniser la vie de la commune" vous proposent de venir presser vos pommes lors du Marché Gourmand du **2 septembre 2016**. Amenez vos pommes, pressez-les et repartez avec votre jus de pommes. Pensez à amener vos contenants.

Bulletin cantonal

Suite au sondage de l'année dernière, nous proposons aux personnes intéressées, de venir chercher le bulletin cantonal à la mairie aux horaires d'ouverture. Les personnes ne pouvant se déplacer, peuvent appeler en mairie. Tel : 03.26.03.30.55.

Cours de musique à Boulton sur Suippe

A partir de la rentrée, il sera possible de prendre des cours de clavier, guitare ou batterie à Boulton sur Suippe dans une salle de la mairie.

N'hésitez pas à contacter les professeurs :

Clavier : Kathy Lavoine au 06.27.38.37.98

Guitare : Herbert Vonderheyden au 06.84.31.02.40

Batterie : Cyril Cliquennois au 06.60.08.53.85

Journée de l'environnement

La journée de l'environnement « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 24 septembre de 14h à 17h. Venez nombreux.

Conseil municipal jeunes et enfants

Le conseil municipal des jeunes et des enfants vous invite à l'inauguration de leurs panneaux de signalisation.

Rendez-vous place de la mairie à 10h le 10 septembre.

Monde associatif

Sports et Loisirs Pour Tous

C'est avec plaisir que nous vous annonçons le planning prévisionnel de nos prochaines activités. Comme chaque année, nous vous proposons des nouveautés. Les activités reprendront la semaine du 12 septembre avec possibilité d'une séance d'essai gratuite.

Gymnastique adulte	le lundi 19h-20h ou/et (jour à définir) 14h15/15h15
Tennis de table adulte	lundi 20h30
Capoeira enfants	mardi de 17h à 18h
Zumba	mardi de 20h à 21h
Danse moderne (enfants de la moyenne section de maternelle au collègue)	le mercredi après-midi ; 4 créneaux d'une heure selon l'âge
Capoeira adolescents et adultes	mercredi adolescents 19h-20h adultes 20h-21h
NOUVEAUTE ! Théâtre	Jeudi 19h30 à 22h30
Renforcement musculaire puis Step	le jeudi soir (20h puis 20h45)
Capoeira enfants	Samedi matin débutants 9h45 -10h30 moyens 10h30-11h30

Contact : sportsloisirs.boult@gmail.com

Notre blog : sportsloisirs-boult.blogspot.fr

Association des parents d'élèves

Venez nombreux à l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves du Vendredi 7 octobre à 20h30 à la mairie (salle de réunion au 2ème étage : aile gauche). Cette réunion est ouverte à tous les parents, nous vous attendrons nombreux afin d'élire le bureau de l'APE, de proposer des actions 2016-2017 et de partager cet échange entre parents et enseignants.

Faites passer le message autour de vous pour que les parents souhaitant s'investir puissent rejoindre l'association et contribuer à la poursuite de son dynamisme !

Comité des fêtes "Les Boultrain"

C'est dans un esprit convivial que s'est déroulé pour la 2^{ème} année le 14 juillet organisé par les Boultrain. Au programme le matin rallye ludique suivi d'un barbecue et d'un après-midi récréatif.

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne rentrée et vous donne rendez-vous pour de nouvelles aventures ; en commençant notamment par la fête patronale le 18/09 avec notre concours de vélos décorés. Venez nombreux.

Festivement !

Association à la croisée des jeux

Que vous soyez fans de jeux de société modernes ou vous souhaitiez simplement découvrir ce loisir, venez à notre rencontre lors du carrefour des associations ou lors de l'après-midi jeu organisé le dimanche 18 septembre après-midi, parallèlement à la fête patronale.

L'association organise désormais un dimanche après-midi par mois de 14h à 17h : un moment ludique. Venez seul, en famille ou entre amis pour découvrir des jeux de société variés et pour tout âge. Les enfants sont les bienvenus à partir de 6 ans, accompagnés d'un adulte.

Calendrier des après-midi jeux pour cette année scolaire :

18/09; 23/10; 11/11; 20/11; 18/12; 22/01; 19/02; 19/03; 23/04; 21/05 et 18/06.

Conseil municipal

Conseil municipal du 28 juin 2016

L'arrêté Préfectoral du périmètre du nouvel EPCI a été reçu en mairie le 13 juin 2016.

A réception de l'arrêté de fusion, les assemblées disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré et avoir échangé sur les enjeux et les différences entre communauté d'agglomération et communauté urbaine, le conseil municipal, avec 13 contre, 4 voix pour et 2 abstentions, émet un avis **défavorable** à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

Actuellement, la brocante est organisée par l'association « Sports et Loisirs pour Tous » et les droits de place sont encaissés par la commune dans le cadre de sa régie. Etant donné que la commune met à disposition de l'association, le personnel communal pour installer les déviations le dimanche matin et ranger puis nettoyer le soir après la manifestation, la commune garde un tiers des droits de place et reverse à l'association les 2/3 du montant total de la redevance sous forme de subvention conformément à la délibération n° 610 du 10 février 2004.

A la demande du Président, Monsieur le Maire a étudié le dossier. Il apparaît que chaque année, plus de 600 € est conservé par la commune alors que le coût du personnel technique mis à disposition de l'association pour la brocante représente environ 265 €. On peut donc constater que l'option actuelle ne reflète pas le coût réel du personnel communal.

Il apparaîtrait plus juste de demander une participation à l'association et qu'elle garde la totalité de sa recette quel qu'en soit le montant.

Monsieur le Maire explique que l'on pourrait demander une participation forfaitaire de 300 € à l'association et elle gérerait seule l'organisation de la brocante.

La commune, quant à elle, mettrait les agents du service technique à disposition mais plus le régisseur communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 2 abstentions (personnes intéressées),

- décide de laisser l'organisation et les bénéfices de la brocante à l'association «Sports et Loisirs Pour Tous » ;
- demande à ladite association la somme forfaitaire de 300 € pour participation aux frais de personnel mis à disposition lors de la brocante ;
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 610 du 10 février 2004 ;

- autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation de la brocante.

Monsieur le Maire indique que l'association « A la croisée des jeux » a été créée le 18 avril 2016 et que ce sont ses membres qui ont animé les après-midi jeux des 11 novembre, du 8 mai et du 12 juin derniers.

Considérant la demande de l'association qui sollicite la commune pour une subvention de fonctionnement de 1200 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil,

- à l'unanimité, est d'accord pour accorder une subvention à l'association « A la croisée des jeux »
- avec 14 voix pour, 5 contre, décide d'accorder une subvention d'un montant de 600 € à ladite association.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif,

Vu que les crédits prévus au budget primitif concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'avèrent insuffisants,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, le conseil :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits.
- autorise les virements de crédits exposés ci-dessous :

Dépenses	
Chapitre 011 / Article 605 : achat de matériel, équipements	- 6 500 €
Chapitre 014 / Article 73925 : fonds péréquation ressources intercommunales	+6 500 €

L'Association des Maires Ruraux de France (section de la Marne) a été créée en mai 2015. Elle a pour objet de faire entendre la voix du monde rural en apportant une représentation et une unité des collectivités.

Le montant annuel de la cotisation 2016 est de 81 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

- accepte d'adhérer à ladite association,
- autorise le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette adhésion et à engager les crédits correspondants.

Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Kluba M., Marchand M., Mintoff F., Raach K., Tellier S. Illustration : M.Mintoff